



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-139

#### Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Fenôts - Approbation du compte-rendu d'activité 2021 (Urbanisme)

2.1

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>30</b>
Nombre de pouvoirs	<b>7</b>
Votants	<b>37</b>

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Étaient absents

Cherif DERBALI, Caroline IFTEN

#### Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Le 27 juin 2008, le Conseil Municipal approuvait la création de la Zone d'Aménagement Concerté des Fenôts. En 2009, le Conseil Municipal décidait de confier à la SAEDEL - Société d'Economie Mixte d'Aménagement et d'Equipement d'Eure-et-Loir - le soin de réaliser l'aménagement de cette ZAC, mission concrétisée par la signature d'une convention de concession le 9 novembre 2009.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal d'examiner le compte rendu d'activités liées à cette opération (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale - CRACL 2021).

Il s'agit du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021, du plan de trésorerie prévisionnel et du détail des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2021.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Jean-Michel POISSON,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, moins 8 abstentions

- Approuve le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2021, le plan de trésorerie prévisionnel et le détail des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2021 annexés à la présente délibération.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et affichage le 18 OCT 2022

Le Maire,  
Conseiller régional,  
  
Pierre-Frédéric BILLET

